

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Octobre 2014

Le 20 Octobre 2014 et le 20 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes Andréa BENET, Catherine CORNAC, Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Sabrina KRENKE et Mrs Antoine CAMPILLO, Jean de LARQUIER, Jean GAVIGNAUD, Jordan MIRON, Sébastien ORMIERES.

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : Mme Catherine CORNAC

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 11

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

• **Logements communaux**

- Madame le Maire rappelle aux membres présents que le locataire du logement de la Rue Emile Pouytès a mis fin au bail, il est nécessaire de faire des travaux avant de le remettre à la location. Elle présente le projet de réhabilitation estimé à 34 916,50 € H.T. soit 38 408,15 € T.T.C.

Elle propose d'approuver ce projet et de demander une subvention au Conseil Général au taux le plus élevé possible.

Accepté à l'unanimité.

- Le logement actuellement occupé par M. Pourhomme va être libéré au 30 novembre 2014, il est décidé de voir les travaux à faire dans ce logement dès qu'il sera libre.

- La DDTM (Etat) nous a informés que nous ne pourrions obtenir de subvention pour le projet d'aménagement de deux logements dans le bâtiment de l'ancienne poste. Etant donné le coût important de ce projet il va être difficile d'effectuer ce projet sans subventions. Il est décidé de contacter des bailleurs sociaux afin de voir avec eux les propositions qu'ils feront à la commune dans un premier temps, si leur proposition ne convient pas nous étudierons d'autres possibilités.

• **Réfection Rue des Corbières**

Madame le Maire informe les membres du conseil que les services du Conseil Général doivent venir effectuer une étude de la Rue des Corbières afin de savoir comment effectuer la réfection de la chaussée.

• **Devis menuiserie Mairie**

Madame le Maire donne lecture des devis pour la fourniture et la pose des menuiseries de la Mairie. Alaric Menuiserie : 7 236 €, Sarl SARDA : 9 855,98 € et Corbières fermeture 7 896 €. Le devis de Corbières fermeture est accepté à la majorité.

• **Réfection lavoir**

Madame le Maire rappelle aux membres présents les travaux de rénovations prévus aux lavoirs. Elle présente le projet de rénovation estimé à 7 288,00 € H.T. soit 8 745,60 € T.T.C.

Elle propose d'approuver ce projet et de demander une subvention au Conseil Général pour 30 %, soit environ 2 186,40 € et à la Communauté d'Agglomération Carcassonnaise pour 35 %, soit environ 2 550,80 €. Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité ce projet.

- **Aire de lavage**

L'aire de lavage n'étant plus aux normes nous sommes contraints à sa fermeture. Nous avons contacté les communes du Val de Dagne afin de les informer de la fermeture prochaine de la colonne et leur demander si un projet intercommunal leur semblait présenter un intérêt. Compte tenu d'une majorité de réponses négatives, notre commune seule ne peut prendre en charge ce projet. Le conseil municipal décide que la commune pourrait mettre à disposition un emplacement et une réflexion s'engagera prochainement avec les personnes intéressées.

- **Questions diverses**

- 1- Madame le Maire, informe les membres présents que la réforme des rythmes scolaires est mise en place et financée par le SIVOS Bassin d'Écoles depuis la rentrée scolaire. Une aide de 50 € par élève au titre du Fonds d'Amorçage pour la Réforme des Rythmes Scolaires sera versée aux Communes de Montlaur et Serviès abritant les écoles du Val de Dagne à laquelle viendra s'ajouter une aide de 40 € par élève uniquement pour les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité rurale « cible ». A ce titre, seule la Commune de Montlaur pourra prétendre à cette aide complémentaire. Il y a lieu de passer une convention entre le SIVOS et la Commune de Serviès pour permettre le reversement des sommes perçues.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le SIVOS.

- 2- Madame le Maire donne lecture du courrier transmis par l'Association Aude Solidarité concernant l'appel à la solidarité pour les intempéries des départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron. Après discussion, il est proposé de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, au profit de « l'Association Aude Solidarité ».

Elle donne lecture de la demande du Club de rugby « Les Poulettes du Val de Dagne » qui vient de démarrer la saison et il est proposé de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 500 €. Une décision modificative sera prise afin d'approvisionner le compte concerné.

La séance est levée à 23 h 15.